
Renvoi aux comités de division et d'instruction publique de l'adresse du conseil général de la commune de Pont-Saint-Vincent (Meurthe) qui demande à changer son nom en celui de Pont-la-Montagne, lors de la séance du 6 pluviôse an II (25 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi aux comités de division et d'instruction publique de l'adresse du conseil général de la commune de Pont-Saint-Vincent (Meurthe) qui demande à changer son nom en celui de Pont-la-Montagne, lors de la séance du 6 pluviôse an II (25 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 625-626;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36835_t2_0625_0000_10

Fichier pdf généré le 15/05/2023

le restant du traitement de la place de professeur que feu son fils occupoit (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Cluny, 28 frim. II] (3)

« Citoyen président,

Je suis dans ma 69^e année. J'avois un fils membre de l'Académie des Sciences et qui remplissoit au Louvre, la chaire d'hydrodynamique, ses vertus sociales, morales et civiques faisoient la consolation de ma vieillesse. J'ai eu le malheur de le perdre, une mort prématurée me l'enleva le 21 août 1791.

A cette époque la trésorerie nationale lui devoit 267 l. 15 s. 6 d., en reste des appointements attachés à sa place de professeur; laquelle somme d'après la déduction de 166 l. 13 s. 4 d. qu'il devoit encore de sa contribution patriotique, ne subsistoit plus que 111 l. 2 s. 2 d. que j'étois en droit de réclamer. Mais, comme ce n'a jamais été mon intention, ainsi que le prouve mon silence depuis plus de 2 ans, je te déclare à la face de la Convention entière que j'en fais don à la patrie.

Je suis bien fraternellement ton citoyen. »

CHARLES.

19

La commune et la société populaire d'Elbeuf, après avoir exprimé de la manière la plus énergique les sentimens que lui ont inspirés les travaux de la Convention, et l'avoir conjurée de ne quitter son poste qu'après la destruction entière de tous nos ennemis, lui annoncent que la société populaire a fait partir un cavalier armé et équipé, qui va être incessamment suivi d'un second, pour s'adjoindre à cette cavalerie jacobite qui doit être la terreur et la perte de la coalition insensée des despotes. Elles lui disent qu'elles se disposent à faire passer au creuset de la République les riches hochets de la folie, du mensonge, du fanatisme et de la superstition; qu'elles ont célébré avec l'enthousiasme du patriotisme la fête nationale de la reprise de l'infâme Toulon; qu'elles ont établi une agence de secours, pour éloigner de nos frères l'indigence et l'infortune; que chaque citoyen s'est empressé, à l'envi, d'apporter, pour les défenseurs de la Patrie, des chemises, habits, souliers et armes. La société populaire demande que la Convention lui fasse adresser le bulletin des lois (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Elbeuf, s. d. A la Conv.] (6)

« La France régénérée vous doit la liberté.

Que l'univers soumis reçoive vos lois bienfaites qui le ramènent aux principes immuables de la nature et de l'humanité !

(1) P.V., XXX, 119. Mention dans *J. Sablier*, n° 1099.

(2) Bⁱⁿ, 6 pluv. (mention).

(3) C 290, pl. 916, p. 21.

(4) P.V., XXX, 119. Mention dans *J. univ.*, p. 1525.

(5) Bⁱⁿ, 6 pluv.

(6) C 292, pl. 935, p. 31.

La Raison seule doit être le Dieu de la terre.

Qu'ils tremblent ces tyrans qui traitent encore des hommes comme un troupeau d'esclaves!!!

Vous leur avez juré une haine éternelle et bientôt ils viendront à genoux demander grâce et rendre hommage à la toute puissance de la Nation française.

Nous vous conjurons de ne pas quitter le poste que vous avez si glorieusement occupé et de ne vous séparer qu'après que tous nos ennemis seront anéantis et que le bonheur du peuple français sera établi sur des bases impérissables comme la nature.

La Société populaire vient de faire partir un cavalier tout armé et tout équipé qui va incessamment être suivi d'un second pour s'adjoindre à cette cavalerie jacobite qui doit être la terreur et la perte de la coalition insensée des despotes.

Elle se dispose à faire passer au creuset de la République tous les riches hochets de la folie du mensonge, du fanatisme et de la superstition.

Déjà les signes d'un culte exclusif et despotique ont tous disparu par cet élan sublime de la philosophie et de la raison, et par tout on voit les heureux symboles de l'union et de la fraternité.

Elle a célébré avec l'enthousiasme du patriotisme la Fête nationale de la prise de l'infâme Toulon.

Pénétrée des principes de l'égalité, elle a établi dans son sein une agence de secours occupée sans cesse à éloigner de nos frères l'indigence et l'infortune.

Notre commune a fourni un nombre très considérable de défenseurs de la Liberté. On s'y est empressé à l'envi d'apporter des chemises, des habits, des souliers et des armes pour les défenseurs de la patrie et mettre en état de combattre, les braves de la première réquisition.

Elle vous demande, Citoyens Législateurs, que vous lui fassiez adresser le bulletin de vos lois qu'elle fera lire tous les jours dans le lieu de ses séances et Vive la République. »

LOUIS BÉRANGER fils (*off. mun. et membre de la Sté*), SAILLANT (*maire*), D. MORIZON (*agent nat. provisoire et membre de la Sté*), BOISRENOU (*secrét. de la Sté*), MODESTE FREMONT (*présid. de la Sté*), BACHELET (*secrét. de la Sté*)
[et une signature illisible]

20

Le conseil général de la commune de Pont-Saint-Vincent(1) applaudit aux grandes mesures prises par la Convention, et notamment au décret du 14 frimaire relatif au gouvernement révolutionnaire : il l'invite à rester à son poste jusqu'à la paix. Il a remis au département 17 marcs 2 onces d'argent, provenant des vases destinés au culte des prêtres; les cloches y ont été aussi envoyées. Après la publication de la loi du 19 brumaire, plusieurs souscriptions ont été faites dans cette commune pour des bas, chemises, souliers, vieux linge : le tout va être incessamment remis au district.

Le conseil-général demande que le nom de cette commune soit changé en celui de *Pont-la Montagne* (2).

(1) Meurthe.

(2) P.V., XXX, 119. Mention dans *J. Sablier*, n° 1099; *M.U.*, XXX, 124; *J. univ.*, p. 1525.

Mention honorable, insertion au bulletin (1); renvoyé aux comités de division et d'instruction publique.

21

Les membres du conseil-général de la commune de Marvejols invitent la Convention nationale à rester à son poste, et lui annoncent qu'ils ont renoncé au culte extérieur, qui fut de tout temps le prétexte des guerres civiles allumées par l'hypocrisie et le fanatisme (2).

Insertion au bulletin (3).

[*Marvejols, s. d.*] (4)

« Représentants,

Groupe énergique qui formez la Montagne terrible, d'où partent les éclairs et les foudres qui brisent les sceptres des tyrans, abattent les têtes de l'hydre du fanatisme et de la superstition, effacent les restes impurs de l'aristocratie et dissipent les vaines spéculations de l'homme trop avide, restez à votre poste.

C'est de vos travaux; c'est de la destruction de tant d'êtres fantastiques (sic) que l'homme doit attendre son bonheur.

Un dieu seul forma l'homme et l'univers, un seul culte lui étoit dû sur la terre. Nous renonçons au culte extérieur qui de tout temps fut un prétexte de guerres civiles allumées par l'hypocrisie et le fanatisme. C'est dans leur cœur que les mortels doivent élever des autels à l'Être suprême. C'est par la pratique des vertus plutôt que par des momeries ou un faste ridicule qu'ils doivent l'honorer.

La première des vertus, c'est l'amour de ses semblables d'où découle le patriotisme et dont la liberté et l'égalité, bases de notre constitution sont une suite nécessaire.

« Ce peuple qui étoit assis dans les ténèbres a vu une grande lumière, et la lumière s'est levée sur ceux qui étoient assis dans la région de l'ombre de l'esclavage pire que la mort.

Le schisme et l'hérésie, les sectes de toute espèce, enfants des ténèbres, les prestiges d'une haute naissance n'existeront désormais que dans le cœur des pervers.

Législateurs, tenez-vous toujours en garde contre les derniers efforts de l'aristocratie du fanatisme, de l'ambition et de l'agiotage; finissez d'en écraser les restes impurs, finissez de lancer ces foudres forgées dans la terrible Montagne qui fait trembler les tyrans et pâlir les hypocrites.

Frappez et détruisez jusqu'aux moindres vestiges des préjugés qui déshonoroient l'humanité; mais en lançant vos coups ne perdez pas l'équilibre; car les malveillans réunis sous le nom de fédéralistes épient toujours le moment de vous perdre... Frappez mais que vos coups soient toujours bien dirigés.

Et bientôt tous les abus vont disparaître avec ceux qui les avoient enfantés, bientôt le calme

va succéder à l'orage, et les lois sévères mais trop justes qu'ont nécessitées les circonstances et les crimes des méchants, feront place à des lois douces et bienfaisantes, qui vont couronner vos travaux, rendre la France heureuse, et tous les peuples de la terre jaloux de notre sort, jaloux de notre liberté ».

GRÉGOIRE (*1^{er} off. mun. en l'absence du maire*),
PERSEGOL (*off. mun.*), BAUDEL (*off. mun.*),
RELIAN (*off. mun.*) [et 13 autres signatures].

22

Les administrateurs du district de Josselin (1) annoncent à la Convention qu'ils lui envoient une face de saint et plusieurs gobelets d'église, le tout d'argent, pesant 13 marcs une once (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

23

Le conseil-général de la commune de Villers-Cotterets adresse à la Convention l'expédition du procès-verbal des différens envois qu'il a faits au district de Soissons, en argenterie, cuivre, cloches et autres objets de la ci-devant église, devenue aujourd'hui le temple de la Raison (4).

Mention honorable et insertion au bulletin (5).

[*Villers-Cotterets, 3 pluv. II. Au présid. de la Conv.*] (6)

« Citoyen,

C'est avec le plaisir que donne l'amour sincère de la Patrie que nous t'adressons l'expédition du procès-verbal des différens envois d'argenterie, cuivres, cloches et autres objets de notre ci-devant église, changée en temple de la raison, que nous avons fait au district de Soissons.

Nous pouvons nous flatter que nous avons saisi avec la thèse de bons patriotes l'esprit de philosophie, si nécessaire à de vrais républicains, ce que nous souffrions des erreurs mensongères du charlatanisme dont on berçoit depuis longtemps, la plus grande partie du peuple.

Dorénavant la vérité seule nous éclairera, elle est une, elle est partout la même, nous ne voulons entendre que la vérité et pratiquer toutes les vertus sociales.

Nous espérons, Citoyen Président, que tu feras faire mention de notre envoi et de notre dévouement. S. et F. »

LECROCC (*maire*), CHOISY, PARISIS, MARFAUX (*off. mun.*), QUENOBLE [et 5 autres signatures].

(1) B^{1^{re}}, 6 pluv.
(2) P.V., XXX, 120. Mention dans *J. Sablier*, n° 1099.
(3) B^{1^{re}}, 6 pluv.
(4) C 291, pl. 930, p. 29.

(1) Morbihan.
(2) P.V., XXX, 120.
(3) B^{1^{re}}, 6 pluv.
(4) P.V., XXX, 120. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 136; *J. univ.*, p. 1526.
(5) B^{1^{re}}, 6 pluv. (suppl^{1^{er}}).
(6) C 290, pl. 916, p. 19, 20.